Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 8 juillet 2019

<u>Conseillères absentes excusées</u>: M-L. Arnaud pouvoir à Ch. Bénazet, N. Fauré pouvoir à Cl. Lafon. <u>Conseillers absents excusés</u>: B. Larroche pouvoir à J-L. Lucas, Ch. Crouzil pouvoir à P. Carriere. Secrétaire de séance: V. Sommer, secrétaire de mairie.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019.

Ce point est reporté au prochain conseil.

<u>Devis pour la rétention des eaux pluviales du</u> groupe scolaire.

Pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales, l'entreprise INNO TP propose un devis d'un montant de 13 500 € TTC afin de diminuer le volume des eaux de ruissellement dans les rues adjacentes.

Des conseillers suggèrent de récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des fleurs et demandent par où ces eaux de ruissellement vont être évacuées, rappelant le problème d'infiltration dans le sous-sol de la maison d'un administré, située en aval, rue de l'Ancien Petit Fossé. Sylvain Gasc, adjoint responsable des travaux, répond que cela n'a rien à voir.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

<u>7 voix favorables :</u> Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>6 abstentions</u>: M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Prévision budgétaire du ménage des nouveaux locaux scolaires.

Un devis de l'association « Ailes » d'un montant approximatif de 10 000 € pour l'année scolaire 2019-2020 est présenté afin d'entretenir les nouveaux locaux de l'école. M. le maire précise qu'il s'agit d'une solution provisoire.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

<u>7 voix favorables</u>: Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>5 voix défavorables</u>: M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, J-M. Jimenez.

Aucun cahier des charges n'a été mis en place et rien n'a été anticipé. Il devrait y avoir au moins trois devis et un devis d'un tel montant ne devrait pas être approximatif.

1 abstention: M. Denoy.

<u>Création d'un poste d'attaché territorial de</u> 35 h.

Suite à l'avis favorable du Centre de gestion (CDG31) pour l'ouverture de deux postes d'attachés territoriaux à 35 h, et l'accord du Conseil municipal en date du 24 juin, M. le maire a pris la décision, sans consulter les membres du conseil, que seule Mme Nathalie SOULOUMIAC passerait de 26 h 25 hebdomadaires à 35 h hebdomadaires.

Mme Vanessa Sommer, adjointe administrative employée 18 h dans la semaine, a fait parvenir aux conseillers municipaux la copie du courrier qu'elle a adressé au maire, lui demandant de bien vouloir lui notifier par écrit les raisons de son refus. Lors du conseil municipal du 11 avril 2019, le budget correspondant à deux postes de 35 h hebdomadaires avait été voté à la majorité sur proposition du maire. Le 24 juin, le CDG31 avait donné un avis favorable pour la création de ces deux postes à temps complet. Trois jours avant que Mme Sommer ne commence ses nouveaux horaires, le maire lui annonce que son poste à temps plein ne sera pas créé.

Devant la surprise d'une partie des conseillers, M. le maire interdit à Mme Sommer de s'exprimer et rétorque que cela plaise ou non, il s'agit d'une affaire personnelle entre Mme Sommer et lui et qu'il gère le personnel municipal selon son bon vouloir.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

<u>12 voix favorables</u>: Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy et J-M. Jimenez favorables à la création du poste pour Mme Souloumiac.

<u>1 voix défavorable</u>: P. Balty parce qu'agir ainsi avec le personnel est inhumain et de l'ordre de pratiques moyenâgeuses.

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 17 h 12.

M. le maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation permanent de 17 h 12 hebdomadaire pour Mme Claire CLAUSEL, actuellement contractuelle.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

Des conseillers demandent si cela ne devrait pas plutôt être un avenant qu'un contrat ? M. le maire répond qu'il a une secrétaire et qu'il lui fait confiance.

<u>7 voix favorables</u>: Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>1 voix défavorable</u>: P. Balty en raison du manque d'informations.

<u>5 abstentions</u>: Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez, M-L. Arnaud.

Devis de reprise du ralentisseur Grande rue Saint-Jacques (à côté salle des fêtes).

Un devis de l'entreprise INNO TP d'un montant de 1 298,40 € TTC est présenté afin de rénover le ralentisseur Grande rue Saint-Jacques car celui-ci n'est pas efficace.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

<u>7 voix favorables</u>: Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>5 abstentions :</u> M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

<u>1 voix défavorable</u>: P. Balty estimant que le résultat sera inefficace et la dépense inutile. Il serait plus judicieux d'envisager un dispositif au niveau du revêtement de la voie dans la montée et dans la descente, plutôt qu'au sommet de la colline.

Urbanisme demandes:

- PC modificatif du groupe scolaire.
- PC: M. Karim HNIA, Moulin d'En Haut, achèvement et conformité des travaux.

Une date doit être programmée pour effectuer la visite de conformité des travaux.

Comptes-rendus de réunions :

<u>Terres du Lauragais - projet d'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères du 12 juin 2019 :</u>

Montesquieu-Lauragais a été choisie comme commune test pour ce projet. Nous possédons 10 points de collecte au total, soit 1 point de collecte pour 100 habitants.

Trois choix sont envisageables:

- la collecte au moyen des conteneurs en surface (ce qui se fait actuellement)
- la collecte au moyen de colonnes aériennes
- la collecte en mode porte à porte

Afin de ne pas prendre de décision hâtive, M. le maire souhaite se donner le temps de la réflexion.

C'est pourquoi le fonctionnement actuel restera tel quel pour le moment.

<u>Commission locale d'évaluation des charges</u> transférées (CLECT) du 28 juin 2019 :

Le compte-rendu sera transmis aux conseillers dès sa réception. Celui-ci concerne les charges transférées de la petite enfance et de la voirie.

Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) - Commission territoriale 11 du 8 juillet 2019 :

Le compte-rendu sera transmis aux conseillers dès sa réception.

Informations diverses.

- Remerciements de l'association SD Swing et du comité des fêtes pour la subvention 2019 qui leur a été accordée par la municipalité.
- Remerciements des bénévoles (mains vertes, bibliothèque, église et animateurs ALAE) de la commune pour le repas qui leur a été offert par la mairie.
- Le calendrier des travaux pour le groupe scolaire a été présenté.

Remarques diverses.

- Un conseiller demande des informations au sujet du dossier de la station d'épuration. M. le maire indique que les travaux de construction de la station se feront en 2020. Le pôle Canal a demandé certaines modifications, notamment l'ajout d'une rangée d'arbres au niveau du chemin d'accès

- M. le maire informe le conseil municipal que les subventions 2020 de la DETR pour l'école ne seront que de 300 000 € et non de 400 000 €. Le Conseil départemental suivra l'avis de la DETR, sa subvention ne sera également que de 300 000 €. Le Conseil régional n'accorde pas de subvention car les travaux sont engagés. Il manque sur le budget prévisionnel présenté 217 700 €.
- Mme Aude Dardard, conseillère municipale, demande les tableaux de financement du groupe scolaire.
- L'inventaire des chemins communaux doit être validé par le conseil municipal. Nathalie Fauré, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, présentera l'inventaire à la prochaine séance.

Séance levée à 20 h 30.